

Vous déclarez votre TVA sur le site www.impot.gouv.fr ?



Désormais les Centres de Gestion Agréés sont destinataires de vos déclarations de TVA. Dans le cas où vous effectuez vous-même la déclaration de la Taxe sur la Valeur Ajoutée via le portail de l'administration (www.impots.gouv.fr) n'oubliez pas de nous faire parvenir une copie des imprimés CA3 ou CA12.

• Au moment de la télédéclaration :

Sur le site de l'administration, après la validation de votre saisie, les boutons "Sauvegarder" ou "Imprimer", en bas de page, vous permettront de générer un fichier au format "PDF". (Format utilisé par le logiciel Adobe Reader, qui est téléchargeable gratuitement sur le site www.adobe.com).



Vous pourrez alors sauvegarder cette déclaration pour nous l'envoyer par email ou l'imprimer pour nous l'adresser par courrier.

Attention, l'accusé réception généré au terme de la validation de votre télédéclaration et télépaiement ne peut remplacer la copie de la déclaration de TVA. N'oubliez pas de la sauvegarder ou l'imprimer après l'avoir validé.

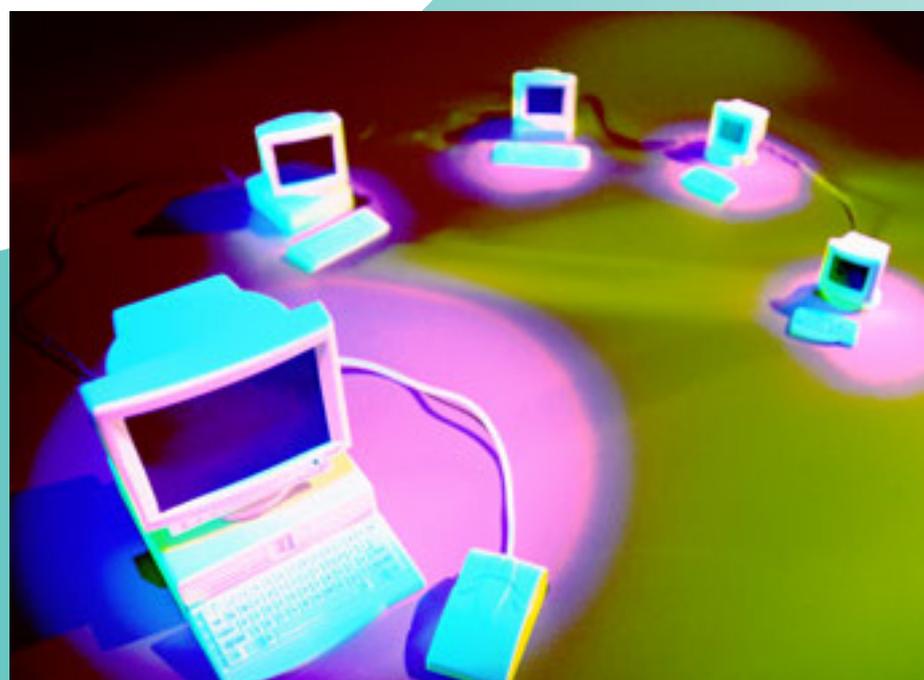
• Comment revenir sur une déclaration déjà adressée à l'administration :

Toute déclaration effectuée sur le portail impots.gouv.fr est stockée dans votre espace abonné. Vous pouvez donc à tout moment, avoir accès à l'historique, visualiser les

documents, et les imprimer :

En vous connectant sur votre espace abonné, cliquez sur le bouton "accéder à mes services" puis sur "Consulter compte fiscal".

Choisissez l'onglet "accès par impôts", puis ouvrez le menu "TVA et taxes assimilées" et cliquez sur "Déclarations".



L'historique de vos déclarations est alors visible. Sélectionnez l'année et enfin, cliquez sur la période souhaitée. La déclaration s'affiche alors à l'écran. Le bouton "IMPRIMER" en haut de la page ouvrira le menu permettant de finaliser votre sauvegarde ou impression.

• Les obligations à venir :

En ce qui concerne la TVA, nous vous rappelons qu'à compter du 1^{er} octobre 2014, toutes les entreprises devront télédéclarer et télépayer cette taxe.

Pour toutes informations complémentaires, contactez Dominique DELEPINE au 02 47 36 47 47 ou par mail à ddelepine@cga37.fr ■